

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 27 JANVIER 2026

Membres en exercice : 33

Membres présents : 22

Procurations : 6

VOTES : 28

Pour : 28

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2026/1/12

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept du mois de janvier, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt et un janvier deux mil vingt-six.

Présents

ACHARD Liliane, ALBRAND Guy, AUBIN Daniel, BETTI Alain, BERTOCHIO Cédric, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, BREARD Jean-Philippe, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, LESBROS Pascal, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, ROUX Lionel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUNIER Clémence et SPOZIO Christine.

Absents excusés

BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BOREL Christian, CARRET Bruno, FACHE Valérie, KUENTZ Adèle, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, PARENT Michèle, SAUMONT Catherine et VANDENABEELE Magali.

Procurations

Mme BAILLE Juliette donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël ;
M. BOREL Christian donne procuration à M. BONNAFFOUX Luc ;
M. CARRET Bruno donne procuration à Mme DURIF Marlène ;
Mme KUENTZ Adèle donne procuration à Mme SAUNIER Clémence ;
M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SPOZIO Christine ;
Mme PARENT Michèle donne procuration à M. ESTACHY Jean-François.

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.
Mme SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Subvention à l'OCCE 05 - Journal interscolaire l'Echo Liés des Vallées - Édition n°6 (année scolaire 2025-2026)

Dans le cadre de sa politique en faveur de la culture et de la jeunesse, la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) s'associe à l'OCCE 05 (Office Central de la Coopération à l'Ecole des Hautes-Alpes) pour la poursuite du projet de journal interscolaire *L'Écho Liés des Vallées*.

Ce projet pédagogique intercommunal, animé par l'OCCE 05, vise la création et la parution d'un journal scolaire rédigé par les élèves des écoles primaires de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance. Le projet associe les 12 écoles primaires du territoire en 2025-2026, soit 26 classes et plus de 640 élèves.

Sur le plan pédagogique la création et la diffusion d'un journal interscolaire favorise la découverte des médias, de l'information et des métiers de la presse, tout en renforçant les liens entre les écoles des 16 communes de l'intercommunalité. **Le projet s'appuie sur l'encouragement des élèves à l'expression écrite**, par la découverte et l'apprentissage du processus de fabrication d'un journal d'informations (rédaction, ligne éditoriale, graphisme, illustration, impression...) par un travail transversal entre les différentes matières enseignées.

L'OCCE 05 assure la coordination, l'animation et la fabrication du journal, avec l'appui de professionnels extérieurs (graphiste et imprimeur). Les enseignants encadrent la production de leurs élèves qui déterminent ensemble les sujets, la ligne éditoriale, les illustrations et la relecture.

Pour l'année 2025-2026, l'objectif est la parution du numéro 6 au mois de mai 2026.

Le journal, d'une trentaine de pages, sera diffusé gratuitement dans les écoles, les mairies et les lieux culturels du territoire pour renforcer la motivation des élèves, la fierté, et la qualité de leurs écrits.

Afin de permettre la mise en œuvre du projet intercommunal, il est proposé d'attribuer à l'OCCE 05 une subvention de **3 350 €**, versée en une seule fois sur l'exercice budgétaire 2026.

Cette subvention couvre notamment :

- Les fournitures pédagogiques pour les réalisations, l'écriture, l'étude et la lecture de différents journaux.
- L'impression de 800 exemplaires.
- La conception graphique par un prestataire extérieur.
- Les frais de déplacement des intervenants de l'OCCE 05 au sein des différentes écoles concernées.

À l'issue de l'opération, l'OCCE 05 transmettra un bilan financier accompagné des justificatifs. Si les sommes présentées sont inférieures au budget alloué par la collectivité, l'OCCE 05 devra procéder au reversement du trop-perçu auprès de l'EPCI.

Le logo de la Communauté de communes devra figurer sur l'ensemble des supports de communication du projet afin de rendre compte du soutien de la collectivité.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la proposition exposée ci-dessus relative au versement d'une subvention à l'OCCE 05 dans le cadre du projet « Journal interscolaire : l'Echo Lié des Vallées » (année scolaire 2025-2026).
- Autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération et à entreprendre toutes les actions nécessaires à sa mise en œuvre.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Le président de la Communauté de
Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

La secrétaire de séance

Monsieur Joël BONNAFFOUX

Madame Christine SPOZIO



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en préfecture le 28 janvier 2026

Et de la publication, le 29 janvier 2026

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).